

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 29 août 2023 à 18 h 30, salle de regroupement, Centre Christ-Roi

(Accès à l'arrière du bâtiment)

Pour participer à la rencontre, les élèves et le public sont invités à s'inscrire, avant 12 h le jour de la séance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet qui se trouve sur notre site Internet au <https://csshl.gouv.qc.ca> dans le menu CSSHL/Gouvernance scolaire/Conseil d'administration puis dans la section *Les séances*.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi des procès-verbaux des séances du 27 juin et 3 juillet 2023.
4. Période de questions et correspondance des élèves.
5. Période de questions et correspondance du public.
6. Rapport de la présidente.
7. Direction générale :
 - 7.1 Information sur la rentrée.
 - 7.2 Comité d'engagement pour la réussite des élèves.
 - 7.2.1 Plan d'engagement vers la réussite (Approbation).
8. Points des services :
 - 8.1 Postes vacants au conseil d'administration (Information) – SSGCT.
 - 8.2 Nomination des membres aux différents comités (Adoption) – SSGCT.
 - 8.3 Reddition de comptes des délégations de pouvoirs (Information) – SSGCT.
 - 8.4 *Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions des centres de services scolaires DG-01* (Dépôt) – SSGCT.
 - 8.5 Désignation du responsable du traitement des plaintes (Adoption) – SSGCT.
 - 8.6 Actions collectives en cours – Suivi (Information) – SSGCT.
 - 8.7 Délégation durant la période estivale (Adoption) – SSGCT.
 - 8.8 *Règles sur la circulation dans les écoles RÉ-34* (Dépôt) – SRÉ.
9. Rapport des comités :
 - 9.1 Comité de révision d'une décision – 21 août 2023.
 - 9.1.1 Confirmation ou révision de la décision – Dossier 2023-298 (Adoption).

9.2 Comité consultatif de transport – 22 août 2023.

10. Agenda de consentement :

Note : *Les dossiers inscrits dans l'agenda de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers sera toutefois consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'agenda de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à adresser toute question ou à soumettre toute correction requise en lien avec les dossiers apparaissant dans l'agenda de consentement à l'attention de la secrétaire générale, au fex.jacinthe@cssh.l.gouv.qc.ca. Un délai d'au moins 24 heures avant la tenue de la séance est apprécié.*

10.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$ (Dépôt) – SRF.

10.2 Déclarations sur les normes d'éthique et de déontologie – Article 4, nouveaux membres (Dépôt) – SSGCT.

10.3 Déclarations sur les normes d'éthique et de déontologie – Article 12, tous (Dépôt) – SSGCT.

10.4 Abrogation de l'écrit de gestion DG-2020-02 – *Politique sur la révision d'une décision concernant un élève* (Abrogation) – SSGCT.

10.5 Régime d'emprunt par marge de crédit (Adoption) – SRF.

Comité consultatif de transport

10.6 Autorisation clause 44 - Contrat de transport régulier – n° 2228-015 (Adoption) – SSGCT.

11. Autres sujets.

12. Huis clos.

13. Levée de la séance.